



CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON
Immeuble le S rial – 10 Faubourg Lo Barry
Saint-Cyrice Etoile - 12000 RODEZ
T l : 05 65 73 61 60- Fax : 05 65 73 61 61

AVIS D'EXAMEN

PROFESSIONNEL

**LE CDG 12 EN PARTENARIAT AVEC LES CDG 30, 34, 48, 66 ORGANISE UN
EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE
D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 me CLASSE
EPREUVE ECRITE : LE 18 OCTOBRE 2018 A RODEZ (ou ses environs)**

CONDITIONS D'ACCES : Cet examen est ouvert aux **agents sociaux territoriaux** ayant atteint le 4 me  chelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de cat gorie C dot  de la m me  chelle de r mun ration, ou dans un grade  quivalent si le corps ou le cadre d'emplois d'origine est situ  dans une  chelle de r mun ration diff rente ou n'est pas class  en cat gorie C.

Conform ment   l'article 16 du d cret 2013-593 du 5 juillet 2013 pr cit , les candidats peuvent subir les  preuves de cet examen professionnel au plus t t 1 an avant la date   laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement au grade d'accueil.

Remarque : les p riodes de non titulaires (p riodes effectu es sous contrat) ne sont pas prises en compte dans le calcul des 3 ans de services effectifs. Un prorata est appliqu  pour le calcul de la dur e de services des agents effectuant moins de 17 h 30. Les conditions s'appr cient au plus tard au 31 d cembre 2019.

EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL :

1  **Une  preuve  crite**   caract re professionnel portant sur les missions incombant aux Agents Sociaux Territoriaux. Cette  preuve consiste,   partir de documents succincts remis au candidat, en trois   cinq questions appelant des r ponses br ves ou sous forme de tableaux et destin es   v rifier les capacit s de compr hension du candidat et son aptitude   retranscrire les id es principales des documents (**dur e : une heure trente ; coef.2**).

2  **Un entretien** destin    permettre d'appr cier l'exp rience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude   exercer les missions qui lui seront confi es. Cet entretien d bute par une pr sentation par le candidat de son exp rience professionnelle sur la base d'un document retra ant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document,  tabli conform ment au mod le fix  par arr t  du ministre charg  des collectivit s locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury pr alablement   cette  preuve. (**dur e : quinze minutes, dont cinq minutes au plus d'expos  ; coef.3**).

RETRAIT DES DOSSIERS EXCLUSIVEMENT AU CDG DE L'AVEYRON
Immeuble Le S rial - 10 Faubourg Lo Barry - Saint-Cyrice Etoile - 12000 RODEZ

→ **PAR VOIE POSTALE** : du 13 mars au 11 avril 2018 (minuit, le cachet de la poste faisant foi [joindre une enveloppe grand format (A4) timbr e   1   90 au nom, pr nom et adresse pr cise du candidat])

→ **SUR PLACE** : du 13 mars au 11 avril 2018 (17 heures)

Les demandes par t l phone, fax et courriel ne seront pas accept es. Aucune demande de dossier pr sent e apr s la date limite de retrait ne sera accept e et aucune d rogation ne pourra  tre accord e

DEPOT DES DOSSIERS DUMENT COMPLETES AU CDG DE L'AVEYRON

au plus tard le 19 avril 2018

→ **PAR VOIE POSTALE** (minuit, le cachet de la poste faisant foi)

→ **SUR PLACE** : 17 heures

Les dossiers d pos s apr s la date limite de d p t ne seront pas accept s et aucune d rogation ne pourra  tre accord e.